



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Etaients présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6)
Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Etaients absents : Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOU, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires : P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003919

Rapport n°1.1.6 - Fixation des durées d'amortissement pour les budgets annexes Eau et Assainissement

Fixation des durées d'amortissement pour les budgets annexes Eau et Assainissement

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Compte tenu des transferts de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018 à la CAGB, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations.

La loi NOTRe dispose que les communautés d'agglomération devront exercer les compétences eau et assainissement (incluant la gestion des eaux pluviales) à compter du 1^{er} janvier 2020 au plus tard. Après l'étude pendant 2 ans des conditions d'une prise de compétence anticipée, il a été délibéré le 26 juin 2017 que la CAGB exercerait ces compétences à compter du 1^{er} janvier 2018 (confirmé par vote des communes).

L'article L2321-2 du CGCT prévoit que, pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires.

L'amortissement est la constatation de la perte irréversible de valeur des actifs immobilisés du fait de leur usage, de leur usure et de leur obsolescence. La sincérité du bilan et du compte de résultat de l'exercice exige que cette dépréciation soit constatée.

Les services à caractère industriel et commercial de l'eau et assainissement sont soumis aux dispositions spécifiques du plan comptable. A l'exception des terrains, des œuvres d'art et des travaux en cours, l'ensemble des immobilisations doit être amorti.

Ainsi, il est demandé au Conseil Communautaire de fixer les durées d'amortissement des immobilisations pour les budgets annexes Eau et Assainissement.

Les durées d'amortissement des immobilisations seront les suivantes :

Budget annexe Eau : Instruction M49

Catégories de biens amortis	Durée
Bâtiments et installations de génie civil	de 30 à 40 ans
Bâtiments divers	40 ans
Réseaux des canalisations pour adduction d'eau	50 ans
Branchements d'eau	30 ans
Aménagements pour la protection des ressources	30 ans
Agencements et aménagements divers	de 10 à 40 ans
Installations électromécaniques	de 5 à 10 ans
Outillages et matériels d'exploitation	de 5 à 15 ans
Matériel de TP et transport	de 5 à 12 ans
Mobilier	de 10 à 15 ans
Matériel de bureau	de 5 à 10 ans
Logiciels et matériels informatiques	de 2 à 10 ans
Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans

Le Président est autorisé à fixer la durée d'amortissement pour chacun des biens répertoriés à l'intérieur des catégories définies ci-dessus.

Budget annexe Assainissement : Instruction M49

Catégories de biens amortis	Durée
Station d'épuration – ouvrages lourds (génie civil)	50 à 60 ans
Stations d'épuration – ouvrages courants (génie civil)	30 ans
Stations d'épuration - Equipement	de 10 à 30 ans
Bâtiments divers	40 ans
Réseaux des canalisations d'assainissement	50 ans
Branchements d'assainissement au réseau	50 ans
Outillage et matériel d'exploitation	de 5 à 15 ans
Matériel de TP et transport	de 5 à 12 ans
Mobilier	de 10 à 15 ans
Matériel de bureau	de 5 à 10 ans
Logiciels et matériels informatiques	de 2 à 10 ans
Frais d'études (non suivis de réalisation)	5 ans

Le Président est autorisé à fixer la durée d'amortissement pour chacun des biens répertoriés à l'intérieur des catégories définies ci-dessus.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an. Il est proposé de fixer ce seuil à 500 € pour ces 2 budgets.

L'instruction budgétaire et comptable M49 liée à l'activité de distribution d'eau et d'assainissement impose d'autre part la reprise des subventions d'investissement reçues pour financer une immobilisation amortissable. Il est proposé que cette reprise s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **fixe un seuil unitaire à 500 € pour les immobilisations de faible valeur à amortir sur un an,**
- **valide les durées d'amortissement et de reprise des subventions transférables proposées ci-dessus.**



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103
Contre : 0
Abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0